

COMMUNIQUE DE PRESSE

FILIÈRE PORCINE

Mende, le 18 février 2022

L'État met en place une mesure d'urgence de 75 millions d'euros pour les élevages porcins

Face à la baisse des prix payés aux producteurs et à l'augmentation des charges, en particulier sur l'alimentation et l'énergie, l'État met en place une mesure d'urgence de 75 millions d'euros en faveur des élevages porcins.

Cette aide est réservée aux exploitations agricoles d'élevage porcin les plus fragiles rencontrant des difficultés de trésorerie.

Une exploitation peut être éligible dès lors :

- qu'elle a atteint à compter du 1^{er} janvier 2022 et pendant 1 mois, un seuil critique de 80 % de consommation de la ligne de trésorerie d'engagement en crédits court terme. Les dettes fournisseurs au-delà du paiement normal, sont assimilables à des dettes de trésorerie.
- qu'elle est engagée dans une démarche de demande de prêt garanti par l'État (PGE).

Une attestation certifiée d'un centre de gestion comptable ou d'un organisme bancaire permet de justifier ces critères.

L'aide est forfaitaire, de 15 000 € par exploitation, avec application de la transparence GAEC. Elle ne peut être supérieure aux pertes subies depuis septembre 2021.

Une enveloppe de 30 000 € a été attribuée pour le moment à la Lozère.

Pour plus d'information et demande du formulaire, contacter la DDT Lozère, 4 avenue de la Gare, 48 000 Mende : Géraldine Gély : 04 66 49 45 61, Stéphane Laulagne : 04 66 49 45 36.

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Mende CEDEX